

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****29 septembre 2022**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 23 septembre 2022

**Présents** : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

**Secrétaire de séance** : Christian MERLET

En exercice : 30  
Présents : 26  
Votants : 29  
Quorum : 16

**N° 250-22 – Règlement intérieur des équipements sportifs de la Communauté de communes**

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des installations sportives de la Communauté de Communes, un règlement intérieur a été rédigé à destination de tous les utilisateurs.

Considérant que celui-ci s'applique à l'ensemble des équipements sportifs communautaires, à savoir :

- Gymnase (complexe sportif quartier des Essarts, Essarts-En-Bocage)
- Gymnase (complexe sportif à Saint André Goule d'Oie)
- Salle de tennis de table (complexe sportif à Saint André Goule d'Oie)
- Terrain synthétique (complexe sportif de Grasla, Les Brouzils)
- Gymnase (complexe sportif de Chavagnes-En-Paillers)
- Salle de gymnastique (complexe sportif de Chavagnes-En-Paillers)
- Structure artificielle d'Escalade + bloc (complexe sportif de Chavagnes-En-Paillers)
- Salle multi-activités (complexe sportif de Chavagnes-En-Paillers)
- Terrain synthétique (complexe sportif de Saint Fulgent)

Considérant que ce règlement intérieur reprend l'ensemble des conditions d'utilisation de ces équipements.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le règlement intérieur des équipements sportifs de la Communauté de Communes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer tout document utile à ce dossier.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,  
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).